



Avis de recrutements

Recrutements ouverts aux Bénéficiaires de l’Obligation d’Emploi (BOE)
au titre de l’année 2025

(Décret 95-979 du 25 août 1995 modifié)

En application du décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour application de l’article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 et modifié par décret n°2005 - 38 du 18 janvier 2005, des postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l’obligation d’emploi (BOE).

Ces recrutements sont ouverts par branche d’activité professionnelle (B.A.P.) et par emploi type.

Au titre de **Nantes Université**, le nombre de postes publiés à pourvoir est fixé à 5 (Cf. fiches de poste en ligne) :

CORPS	BAP	EMPLOI-TYPE	Nombre de postes
ATRF - BOE (Recrutement)	G	Opérateur-trice logistique	1
ATRF - BOE (Recrutement)	J	Adjoint·e en gestion administrative	3
TECH - BOE (Recrutement)	J	Technicien-ne en gestion administrative	1

Conditions d'accès

- Être bénéficiaire de l’obligation d’emploi ([consultez la liste des bénéficiaires sur le site du Ministère](#)) ;
- Ne pas être fonctionnaire ;
- Remplir les conditions d’aptitude physique exigées par l’exercice de la fonction. La compatibilité du handicap avec les fonctions postulées et l’aptitude physique aux fonctions seront vérifiées par un médecin agréé compétent en matière de handicap ;
- Remplir les conditions générales de la Fonction Publique :
 - Posséder la nationalité française ou celle d’un Etat membre de l’Union européenne ou d’un autre Etat partie à l’accord sur l’Espace économique européen (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède) ;
 - Jouir de ses droits civiques ;
 - N’avoir aucune mention portée au bulletin n°2 du casier judiciaire qui soit incompatible avec l’exercice des fonctions ;
- Remplir les mêmes conditions de diplômes ou d’équivalence¹ que celles exigées pour les concours externes.

CORPS	CATÉGORIE B		CATÉGORIE C
	Technicien (TCH CN)	Adjoint Technique (ATRF)	
CONDITIONS DE DIPLOMES	Diplômes et titres classés au moins au niveau 4 (anciennement niveau IV : baccalauréat général, technologique ou professionnel, brevet de technicien, ...)	Diplômes classés au moins au niveau 3 (Anciennement niveau V : CAP, BEP, ...)	

¹ Le formulaire de demande d’équivalence est téléchargeable en même temps que le dossier d’inscription

Modalités d'inscription

Le dossier de candidature est constitué du **dossier à remplir** (à télécharger en ligne), **accompagné des pièces suivantes :**

- Copie de votre Carte Nationale d'Identité ou Passeport.
- Copie de l'attestation de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ou tout autre document permettant d'établir l'appartenance à l'une des catégories de BOE.
- Justificatifs d'effectivité ou d'exemption au service national OU justificatif d'effectivité ou d'exemption à la JAPD ou JDC pour les candidats âgés de moins de 25 ans uniquement, **pour les candidats concernés**
- Copie des titres ou diplômes obtenus.
- Justificatifs de formation
- Curriculum vitae détaillé indiquant la formation initiale et éventuellement continue suivie par le candidat et le cas échéant son parcours professionnel antérieur.
- Lettre de motivation.
- Rapport d'Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) (*Pour les détachement-promotion pour les agents titulaires uniquement*)

Envoi du dossier de candidature

Ce dossier doit être retourné complet par voie postale à l'adresse suivante :

NANTES UNIVERSITE
Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social
Bureau BIATSS concours
Recrutements BOE
1 quai de Tourville - BP 13522
44035 Nantes Cedex 1

- CONSIGNES DE REMPLISSAGE ET D'ENVOI :

- Le dossier de candidature **NE DOIT PAS** être relié – ni agrafé – ni imprimé en recto-verso.
- Chaque inscription doit faire l'objet d'un envoi spécifique. Une enveloppe ne doit contenir qu'un seul dossier d'inscription.
- Joindre impérativement et uniquement les justificatifs demandés dans le dossier.
- Tout dossier incomplet sera rejeté.
- Le dossier complet, dûment rempli et signé, doit être retourné dans les délais prescrits, cachet de la poste faisant foi. **Tout dossier envoyé hors-délai sera rejeté.**

Au plus tard le MERCREDI 30 AVRIL 2025

(le cachet de la poste faisant foi – l'envoi en recommandé simple est vivement conseillé)

univ-nantes.fr

Organisation du recrutement

La Présidente de Nantes Université crée une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont le référent handicap de l'établissement et, en fonction du type de recrutement, le responsable du service où le poste est à pourvoir.

La commission de sélection examine le dossier de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

Les candidats sélectionnés seront convoqués par courrier postal et électronique à l'audition qui se déroulera en juin 2025 à Nantes Université.

Un certificat médical établi par un médecin agréé attestant de la compatibilité du handicap avec l'emploi postulé sera exigé avant la signature du contrat.

L'audition de 20 minutes (ATRF) ou 25 minutes (TECH) consiste en un entretien pouvant porter sur les motivations du candidat, sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle antérieure. Elle doit permettre d'apprecier ses aptitudes à occuper l'emploi à pourvoir et sa capacité d'adaptation professionnelle.

Les prises de fonctions des lauréats sont prévues au 1er septembre 2025.

Nature du contrat

Le recrutement donnera lieu à l'établissement d'un contrat de droit public en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée à partir du 1er septembre 2025 et pour une durée d'1 an.

A l'issue de son contrat, s'il·elle a été déclaré·e apte professionnellement par une commission, l'agent·e sera titularisé·e en qualité de fonctionnaire de l'Etat dans l'un des corps ITRF (personnels Ingénieurs et Techniciens de Recherche et de Formation) correspondant au niveau du recrutement concerné.

Durant son contrat, l'agent sera rémunéré au 1er échelon du corps du recrutement concerné.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats doivent s'adresser à l'établissement, à cette adresse : concoursitrf@univ-nantes.fr.

Fiches de postes et dossiers de candidature à télécharger sur le site de Nantes Université : [Université>Recrutement>Nos concours pour devenir titulaires>En savoir plus sur les concours ITRF et examens professionnels en cours>Recrutements BOE](#)